

*Baptême de Marie Albert  
 le mesme iour le 12e juin 1643 après midy fut pareillement  
 baptisée Marie fille de François Albert et de Thomasse  
 Gabaret mariés de ce bourg parin François  
 de Ceretany fils de m(essi)re du Breuil marine Marie  
 Gaigneux feme de m(essi)re du Vivier par moy curé susdit*

### Baptême de Marie Albert

- 1 *Le mesme iour le 12e juin 1643 après midy fut pareillement*
- 2 *baptisée Marie fille de François Albert et de Thomasse*
- 3 *Gabaret mariés de ce bourg parin François*
- 4 *de Ceretany fils de m(essi)re du Breuil marine Marie*
- 5 *Gaigneux feme de m(essi)re du Vivier par moy curé susdit*

Marie ne devait pas rester longtemps avec ses frères : en 1663 à 20 ans, elle épouse Jean Chauveau, surnommé la Fleur, un *pays* qui avait voyagé avec Guillaume depuis La Rochelle. Mais elle ne s'éloignera pas car le Saintongeais obtint une concession contiguë à celle des Albert.

Guillaume, lui aussi, envisage de se marier; c'est d'ailleurs presque une nécessité; mais trouver une femme pose problème dans ce pays neuf où les hommes sont deux fois plus nombreux. Sous le régime de la Compagnie des Cent-Associés le recrutement des filles est laissé aux particuliers et aux institutions religieuses. À partir de 1663, la colonie étant prise en charge par le roi Louis XIV, Colbert favorise l'immigration féminine (les *filles du roi*).

Guillaume n'y eut pas recours car il trouva son épouse sur place : Élisabeth Halay était la fille de Jean-Baptiste originaire de la Beauce. Arrivé en Nouvelle-France un an avant Guillaume, il avait laissé femme et enfants en France. Dès 1656, il obtint de Lauson une concession de 120 arpents sur trois de front. Il rentre en France deux ans plus tard et ramène en 1659 son épouse Mathurine Valet et ses trois filles : Marie 18 ans, Barbe et Élisabeth (les voyages ne pouvaient être qu'annuels étant donné les rigueurs de l'hiver et les glaces du Saint-Laurent). Le voyage a dû être pénible pour Mathurine car elle est enceinte et accouche en septembre à Québec d'un garçon, Jean.

L'aînée, Marie est mariée dès l'année suivante : la seconde, Barbe, est placée comme servante; Élisabeth après confirmation (car la plupart de ces immigrants sont foncièrement catholiques) va convoler en justes noces avec Guillaume Albert.

Un contrat de mariage est signé au greffe de Duquet le 26 juillet 1664, en présence d'André dit Laroche, de Marie Albert, son mari Jean Chauveau et d'un bourgeois de Québec Bertrand Chesnay dit la Garenne. Le père, Jean-Baptiste Halay, donne 200 livres (une belle somme) à sa fille.